

*POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA  
LAÏCITE AU QUEBEC*

*Enjeux philosophiques, politiques et  
juridiques*

Sous la direction de Daniel Baril et Yvan  
Lamonde

*Hermann/Presses de l'Université de Laval,*  
2013, 166 p., 18 €

Cet ouvrage fort bien documenté et argumenté est composé de dix chapitres signés de sociologues, de psychologues, de juristes et de philosophes consacrés aux « enjeux philosophiques, politiques et juridiques » de la laïcité au Québec. Les discussions sur ce sujet sont bien la marque du vingt et unième siècle, car il faut savoir qu'aujourd'hui encore un crucifix orne l'assemblée nationale québécoise. L'influence de l'Église catholique sur la politique et la société québécoises ne s'est relâchée que progressivement au cours du dernier demi-siècle. Or il se trouve que l'un des enjeux de la laïcisation correspond à une mise au point du statut de la femme, question sur laquelle tous les pays ont des progrès à accomplir, et qui prend ici une dimension philosophique et universelle. Car, précise l'un des auteurs, « dans l'histoire, aucune des grandes religions n'a favorisé la femme. Elles ont toutes prêché et pratiqué l'inégalité des genres. La laïcisation a accompagné, encouragé le mouvement féministe, tout comme ce dernier a renforcé la démarche de la déconfessionnalisation ». Toutes les lois en faveur de l'égalité se sont faites contre l'Église. En France, le combat qui fut celui de la Troisième République au début du vingtième siècle, est celui du Québec aujourd'hui. C'est entre 2004 et 2012 que la jurisprudence y a évolué en matière d'égalité des cultes. Aujourd'hui, la majorité des Québécois sont favorables à une charte de la laïcité, mais son contenu fait débat. Plus précisément, deux visions s'affrontent : celle d'une laïcité dite « ouverte », c'est-à-dire ouverte à différentes interprétations, à des

aménagements ou à des compromis concernant par exemple les signes extérieurs d'appartenance religieuse, et d'autre part celle de la laïcité tout court, en faveur de laquelle plaident les auteurs de ce livre. La question est loin d'être tranchée, et ce livre fait partie des débats en cours. On sent que la laïcité « tout court » passe difficilement au Québec. « Reconnaître » la laïcité, c'est-à-dire se libérer du contrôle de l'Église sur les questions d'ordre social et politique, n'est pas encore un fait juridique. Les arguments développés par les différents intervenants en faveur d'une « perspective laïque et féministe du monde », respectant les droits universels, le multiculturalisme, la cohésion sociale et l'égalité des citoyens et des citoyennes sont, n'en doutons pas, valables partout. La lecture de ce livre, qui présente la question sous tous ces aspects mais dans un contexte et une perspective différents de la nôtre, sera donc des plus enrichissantes pour les lecteurs français.

Nadine Dormoy